

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 12 décembre 2023
Délibération n° : 2023_84
Date de convocation : 05 décembre 2023

Objet : **Demande de financement FEADER
Structuration de la filière bovin lait haut alpine**

Par la suite d'une convocation en date du 05 décembre 2023, les membres composant le Bureau du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 12 décembre à 16h30, sous la présidence de Valérie GARCIN EYMÉOUD, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC (pouvoir)

Vice-Présidents : Chantal EYMÉOUD (excusée), Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Dominique MOULIN (pouvoir), Nicolas CRUNCHANT (pouvoir), Sylvain DAO-LENA

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'un an suite aux années COVID ;
- La convention d'objectif qui prévoit comme thématique spécifique soutenue par la Région les systèmes alimentaires territoriaux ;
- La feuille de route pour un nouveau positionnement entre la Région Sud PACA et les PNR qui propose une évolution des fonctions d'ingénierie et de gestion en extraterritorialité et une priorité en matière d'agriculture : son développement avec les systèmes alimentaires locaux ;
- Le Plan Stratégique National FEADER 2023-2027 ;
- L'arrêté régional n° 2023-150 portant mise en œuvre des appels à projet relevant de la déclinaison régionale du plan stratégique national de la politique agricole commune.
- L'appel à proposition « Coopération pour la structuration de filière agricoles »

Considérant :

- La nécessité d'assurer le renouvellement des générations agricoles,
- Le besoin de préserver, faciliter l'accès au foncier agricoles pour conforter ou installer,
- L'objectif de maintien d'une agriculture durable (environnementalement, économiquement, socialement, culturellement), extensive, à valeur ajoutée pour le territoire,
- L'objectif de soutenir des filières et exploitations résilientes face au changement climatique,
- La visée d'une plus grande autonomie alimentaire : encourager les productions de qualité, développer la filière laitière, maintenir et développer les outils de transformation locaux,
- La place de la filière laitière sur le territoire : objectif de développement,
- Le projet de reconnaissance AOP bleu du Queyras,
- La démarche de projet alimentaire territorial (PAT) animée par le Parc depuis 2016 et le PAT départemental animé par l'ADDET depuis 2020,
- L'habitude de travail partenariale entre les partenaires.

Le Bureau, réuni le 12 décembre 2023, après en avoir délibéré et voté par,

Nombre de membres en exercice :	6	Nombre de suffrages exprimés :	5
Nombre de suffrages :	6	Votes Contre :	0
Nombre de membres présents :	2	Abstentions :	0
Nombre de membres représentés :	3		

décide :

- D'approuver le projet « Structuration de la filière bovin lait haut alpine »
- D'approuver le dépôt d'une demande de subvention au FEADER via le Conseil régional SUD
- D'approuver le plan de financement ci-après :

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 12 décembre 2023
Délibération n° : 2023_84
Date de convocation : 05 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le
ID : 005-250500600-20231212-2023_84-DE

Objet : **Demande de financement FEADER
Structuration de la filière bovin lait haut alpine**

Budget prévisionnel global (tous partenaires)

Dépenses (en € TTC)		Recettes (en € TTC)	
Frais de personnel (salaires et charges) sur la base 7990 heures de travail à 32,90€/h	262 871,00 €	FEADER via le Conseil Régional Sud PACA	305 436,06 €
Dépenses indirectes (15% des frais de personnel)	38 246,25 €		
Prestation de services	8 100,00 €		
Frais de communication	25 560,00 €		
Etudes	47 017,83 €	Autofinancement	76 359,02 €
TOTAL	381 795,08 €	TOTAL	381 795,08 €

Budget prévisionnel Parc naturel régional du Queyras

Dépenses (en € TTC)		Recettes (en € TTC)	
Frais de personnel (salaires et charges)	37 900,80 €	FEADER via le Conseil Régional Sud PACA	41 348,74 €
Dépenses indirectes (15% des frais de personnel)	5 685,12 €		
Etudes	8 100 €	Autofinancement	10 337,18 €
TOTAL	51 685,92 €	TOTAL	51 685,92 €

- D'autoriser le Président et la Direction à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,
Christian BLANC

